

# **NOTE DE POLITIQUE GENERALE ET FINANCIERE**

## **BUDGET 2011**

### **Présentée par le Collège communal**

*Travail de qualité, rigueur et proximité.*

*Trois qualités rencontrées au sein de notre commune.*

---

La fin d'année 2010 et le début d'année 2011 n'ont pas été de tout repos pour les services communaux rochefortois, comme dans bien d'autres communes également. L'offensive hivernale particulièrement longue et rigoureuse, l'incendie d'une partie de l'Abbaye et les inondations sont des événements qui marquent les esprits des Rochefortois.

Si à postériori, on retient que cela s'est globalement bien passé, ces événements exceptionnels permettent d'évaluer l'efficacité des services communaux, des services de l'action sociale, des pompiers et de la police de proximité (prestations et gestion des stocks) ainsi que l'efficience des investissements réalisés par la Ville (pour la voirie, les pompiers, la régie des eaux) et, à la demande du Collège, par la Région wallonne (travaux sur la Lesse, la Wimbe, la Lhomme et la Wamme).

Au vu de ce qui s'est passé sur le terrain, nous pouvons affirmer que les évaluations sont largement positives.

Le Collège tient à cette occasion à remercier tous les membres du personnel de la Ville, du CPAS, des pompiers et de la police de proximité pour le travail accompli.

Le budget pour l'année 2011 vous est présenté par la majorité communale MR-IC / PS qui a travaillé en parfaite collaboration dans l'intérêt des finances communales et des citoyens de manière à garantir les services fournis à la population.

Les choix politiques à réaliser lors de l'élaboration d'un budget sont souvent frustrants. En effet, il faut d'abord financer tous les départements indispensables au bon fonctionnement de la commune, du CPAS, des pompiers, des fabriques d'Eglise, de la Police.

Ensuite il faut calculer la règle du tiers-boni et enfin tenir compte des circulaires ministérielles provenant de la tutelle.

Quand tout cela est fait, vous connaissez la marge de manœuvre que vous allez pouvoir consacrer, soit à des missions à charge budgétaire annuelle récurrente, soit à des investissements dont vous supporterez la charge de remboursement pendant un nombre d'années déterminé.

Le coût des investissements doit être compensé par des recettes équivalentes (décrets imposant le principe du coût-vérité des déchets et du coût-vérité de l'eau) ou réduit par des subsides provenant de la Région lorsqu'il s'agit de montants importants. Réaliser de grands projets d'aménagements (voirie, égouttage, épuration, logement, réhabilitation urbaine, ...) en l'absence de subside de la Région est devenu impossible pour la quasi-totalité des communes.

Au fur et à mesure des années, l'envie d'agir, de créer, d'innover se trouve ainsi de plus en plus régulièrement bridée.

Pour cette année, innovation en matière budgétaire, la circulaire ministérielle adressée aux pouvoirs locaux en date du 12 octobre 2010 prévoit en son chapitre 2 (Règles budgétaires essentielles) ce qui suit : « Les communes qui présentent un déficit à l'exercice propre pendant 3 années consécutives lors des travaux budgétaires devront justifier les causes de ce déficit à la DGO5 (.....) ». Pour les non initiés, la DGO5 est la direction générale du Service public de Wallonie (SPW) qui exerce la tutelle sur les pouvoirs locaux.

L'exemple du budget et du compte de la Ville de Rochefort montre bien qu'un budget qui présente un déficit à l'initial (situation par ailleurs autorisée par la circulaire de la tutelle) peut très bien se clôturer par un boni, à condition d'être exécuté avec rigueur par le Collège et l'administration.

Par contre, s'il n'y a pas de rigueur dans l'exécution, un budget présentant un boni à l'initial pourra très bien se solder par un mali comptable en fin d'exercice.

Pour rappel, la modification budgétaire numéro 5 du service ordinaire du budget communal - exercice 2010 se clôturait par un boni présumé de 1.373.355,51 EUR. A l'heure de vous présenter le cru 2011, ce boni présumé s'est amélioré de 480.000 EUR pour se situer à 1.853.784.01 EUR effaçant ainsi le déficit budgétaire à l'exercice propre de l'année 2010.

Le tiers-boni pour l'élaboration du budget 2011 s'est établi ainsi à 617.928 EUR.

La situation déficitaire du budget affichée lors de la présentation du budget initial 2010, à savoir – 500.000 EUR, a été ramenée à – 378.000 EUR pour 2011. Cela a été fait en maintenant intégralement l'emploi et les services fournis à la population. Toutes les aides et subsides accordés aux entités para-communales et aux comités qui évoluent dans les domaines culturels, sociaux, sportifs ou tournés vers les jeunes sont intégralement reconduits. Les investissements prévus restent stables avec environ 1,8 million EUR en part emprunt communal.

Passons en revue quelques grands départements du budget communal.

En premier, viens, bien évidemment, **l'administration** et les agents communaux qui occupent une place centrale.

3 éléments sont à mettre en exergue :

- 1) l'application de la circulaire budgétaire prévoit la majoration de 2,33 % des salaires ;
- 2) L'application des dispositions fédérales en matière de cotisations sociales pour le financement des pensions pour les agents statutaires, soit une augmentation de + 2 % ;
- 3) Le transfert des agents techniques de la régie d'électricité vers la fonction 421 du budget communal.

La masse salariale en termes de dépenses représente 6.700.000 EUR sur un budget total de l'ordre de 17.000.000 EUR soit près de 40% de celui-ci. Pour rappel lors de la présentation du budget 2010, celle-ci était situé à 6.200.000 EUR. Entre les deux années, les principales augmentations apparaissent à la fonction budgétaire 123 (administration générale) et 499 (voirie).

Les mesures prises (l'indexation des salaires de 2,33 %, l'augmentation de 2% des cotisations sociales pour les agents statutaires, les pécules de vacances, l'allocation de fin d'année, les nominations, les évolutions de carrières, etc) sont autant d'éléments nécessaires pour garder une administration motivée et compétente dans des matières de plus en plus pointues et d'une grande technicité administrative.

En seconde place vient le département « **fonctionnement** » avec 3.801.000 EUR, stable par rapport au budget précédent qui enregistrait un total de 3.802.000 EUR. Le Collège confirme ainsi les efforts de maîtrise du budget de fonctionnement malgré l'augmentation des prix observée.

D'autres missions imposées aux communes en matière de **sécurité** (le service incendie et la zone de police) et **d'action sociale** doivent être financées sur le long terme pour la protection et le bien être de notre population.

Les montants prévus pour 2011 sont importants :

- 1) sur la fonction 351 (pompiers) : 957.678 EUR pour les dépenses liées au personnel et au fonctionnement. La part d'investissements annuels est de l'ordre de 120.000 EUR (152.000 EUR au compte communal 2009, 154.000 EUR au budget 2010 et 121.000 EUR prévus pour 2011).
- 2) sur la fonction 330 (police) : 913.853 EUR en augmentation de 2,33 %.
- 3) sur la fonction 831 (CPAS) : 1.247.080 EUR en augmentation de 2,33 %.
- 4) sur la fonction 872 (VIVALIA) : 51.575 EUR et pour le secteur MR/MRS (CHANLY) 31.000 EUR.

La ville n'a pas hésité à se déclarer caution solidaire à l'égard de la SA CBC à concurrence de 2.300.000 EUR pour soutenir l'Association de Droit public « Résidence Préhyr ». La participation aux pertes d'exploitation est maintenue et sera de l'ordre de 65.000 EUR pour 2011.

Il n'est pas besoin de démontrer à quel point les chiffres repris ci-dessus influencent de manière directe les premières données budgétaires.

Après, viennent les choix politiques qui doivent trouver un équilibre entre les matières dont sont responsables les membres du Collège communal : enseignement, travaux, affaires sociales, jeunesse, sports, culture, etc.

Ce sont autant de vecteurs qui participent d'une vie associative harmonieuse dans nos communes rurales et qu'il faut entretenir et développer autant que faire se peut.

Dans des **domaines spécifiques** comme les déchets, l'eau et l'énergie.

### **Les déchets**

Pour rappel, en 2010, le ramassage des déchets réalisé par le service communal a été transféré au Bureau économique de la Province. Simultanément, il a été mis en place un système de tri sélectif entre les déchets ménagers et les déchets biodégradables. Le Collège préserve les acquis. La taxe reste identique à celle de 2010 soit 103 EUR pour un isolé et 116 EUR pour un ménage avec les mêmes réductions. Les réductions offertes aux citoyens représentent ainsi 34.500 EUR.

Le coût facturé à la Ville pour le ramassage est de 202.000 EUR pour 2011 soit 1.000 EUR de supplément par rapport à 2010. Le tri sélectif a des effets positifs puisque la dépense pour la contribution dans le fonctionnement de la décharge de Happe diminue : à savoir 308.857 EUR pour 2009, 238.857,58 EUR pour 2010 et 220.000 EUR en prévision pour 2011.

### **L'eau**

Les nombreux investissements consacrés en ce domaine ces dernières années représentent des montants importants et nécessaires pour disposer d'un réseau de captage et de distribution performant.

Rien que pour 2011, la part de travaux sera financée à concurrence de 420.000 EUR. Dès lors, le principe du calcul du coût vérité nous impose de revoir le CVD (coût vérité distribution) à la hausse.

Selon les dispositions réglementaires en vigueur, ce nouveau CVD devra être soumis aux instances compétentes pour validation du nouveau prix qui devrait se situer à 2,19 EUR/m<sup>3</sup> à partir du 1<sup>er</sup> avril 2011.

Pour rappel, notre CVD n'avait plus évolué depuis 2006.

Cette augmentation reste néanmoins en dessous du prix pratiqué par la Société Wallonne des Eaux puisque leur CVD est fixé à 2,2504 EUR/m<sup>3</sup>. Le coût vérité assainissement (CVA) imposé par la Région évolue toujours à la hausse pour se situer à 1,407 EUR/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### **L'électricité**

Les agents techniques sont intégrés à partir de 2011 dans les membres du staff du service technique communal.

Le budget RER 2011 se limitera ainsi à quelques crédits budgétaires nécessaires au fonctionnement du bâtiment, soit chauffage, électricité, eau. Les dividendes enregistrés en IDEFIN diminuent clairement puisque les résultats financiers soit 482.552,93 EUR au compte 2009, passaient en 2010 à 328.802 EUR pour se situer pour 2011 à 314.000 EUR.

A **l'extraordinaire**, le Collège communal a décidé de limiter les dépenses consenties afin de contenir la dette.

En dehors des investissements obligatoires dans le domaine de l'eau (soit 410.000 EUR), la part communale d'investissement est contenue en-dessous de 1.500.000 EUR.

Les politiques de l'enseignement (658.000 EUR en part communale en outre pour les travaux à l'Ecole du centre) et du logement (180.000 EUR pour l'acquisition de terrains et 580.000 EUR pour l'aménagement de lotissements communaux) restent des matières où les sommes investies sont très importantes.

Ce sont des choix stratégiques proposés par la majorité. Pour l'enseignement, instruire dans de bonnes conditions est essentiel. Professeurs, élèves peuvent ainsi travailler pour que nos plus jeunes, avenir de notre société, prennent leur destin en mains et soient dotés d'un bagage scolaire valable.

Le logement participe aussi au bien-être de nos communes rurales. La proximité citoyenne dans nos villages est vitale. Elle permet d'entretenir des relations privilégiées intergénérationnelles entre jeunes ménages et nos 3 voire 4 x 20 et de préserver ainsi les écoles de village.

Les voiries rudement touchées par les intempéries font également l'objet de moyens financiers importants. La part communale pour 2011 sera de 320.000 EUR.

Citons encore quelques autres investissements importants du budget extraordinaire :

- La modernisation de la plaine de jeux du Parc des Roches : 80.000 EUR
- L'aménagement de la maison de village à Han sur LESSE : 175.000 EUR.
- L'équipement et la maintenance extraordinaire du Hall multisports de Jemelle : 17.000 EUR.
- L'égouttage du nouveau lotissement de Wavreille : 225.000 EUR pris totalement en charge par la SPGE.
- La création d'un espace multisports « Programme sport de rue » à Wavreille : 100.000 EUR
- La réfection des murs d'enceinte de cimetières communaux : 15.000 EUR.
- La mise en œuvre de l'opération de rénovation urbaine à Jemelle (Fiche 1) : 100.000 EUR pour la démolition

Toutes les aides en matière de développement économique notamment, aide au développement commercial, primes aux emplois nouveaux, participation dans la redevance d'occupation du hall relais, investissement en infrastructures économiques, soit 65.000 EUR, sont programmées annuellement.

### **Les primes communales**

Celles-ci sont au nombre de 7, à savoir primes : à la construction, à l'embellissement de façades, à la création de gîtes ruraux, à la création d'emplois durables, à l'installation d'une citerne d'eau de pluie, de naissance ou d'adoption et d'épargne prénuptiale. Ce sont autant d'aides financières apportées à nos citoyens en soutien de leurs projets personnels.

### **Les règlements fiscaux**

Certains règlements n'ayant plus été revus depuis de nombreuses années ont fait l'objet d'une indexation, notamment : la taxe sur les mines et carrières (160.000 EUR), la taxe sur les agences bancaires (200 EUR par poste de réception), les prestations du service régional d'incendie pour l'usage de l'ambulance, les demandes de permis d'urbanisme , la taxe sur les spectacles, les emplacements sur les marches publics, les secondes résidences, la redevance pour la délivrance de documents administratifs. Le boni dégagé par ces augmentations, soit plus ou moins 80.000 EUR, servira à couvrir les frais engendrés.

## **Les grandes recettes**

Par comparaison avec la dernière modification budgétaire 2010, l'impôt sur les personnes physiques est inchangé à 8,5 % avec une prévision de recette communiquée par le SPF Finances pour 2011 de 2.594.065,04 EUR, soit une diminution de l'ordre de 79.000 EUR.

Le précompte immobilier est inchangé à 2600 centimes additionnels avec une prévision de recette communiquée par le SPF Finances pour 2011 de 2.923.637,78 EUR, soit une diminution de 31.000 EUR.

Le fonds des communes prévoit une somme de 2.766.505,03 EUR, soit une hausse de l'ordre de 110.000 EUR.

## **Conclusions**

Le collège présente un budget diversifié et étoffé. Aucun secteur n'a été laissé au bord du chemin et les acquis sont préservés.

Au moment d'écrire ce rapport politique, notre Pays est toujours dans l'impasse politique et le contexte socio économique n'est guère rassurant pour l'ensemble des citoyens.

Le collège veut maintenir un travail de qualité, de proximité et de rigueur au bénéfice des habitants de notre commune tout en sachant que tout ne peut pas être fait. Ce principe guide au quotidien l'ensemble des mandataires communaux qu'ils soient membres du Collège et du Conseil communal.

Le niveau local où nous siégeons, avec l'aide de notre administration, reste proche du citoyen et de ses préoccupations. C'est essentiel, il reste un maillon fort dans notre Etat de Droit.

Nous ignorons à ce stade quelles seront les conséquences financières pour les communes des décisions à venir des Gouvernements régionaux et fédéraux dans le cadre de la crise économique et d'une éventuelle régionalisation accrue de compétences fédérales.

Espérons pour notre commune que les moyens financiers suivront et que les niveaux de pouvoir (Fédéral, Communautaire et Régional) ne reprendront pas d'une main ce qu'ils donnent de l'autre aux pouvoirs locaux.

Le budget 2011 est à l'image de la couleur de sa couverture : le Vert de l'espérance.

Janique LEJEUNE,  
Echevine en charge des Finances.

François BELLOT,  
Sénateur-Bourgmestre.